

CHASSEURS

des Côtes d'Armor

SEPTEMBRE 2019 - n°71



Avec votre revue :
**L'ARRÊTÉ D'OUVERTURE/
FERMETURE
2019/2020**



Zoom sur :
**L'IMPORTANCE DU
BOCAGE ET L'ÉDUCATION
À LA NATURE**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor



OUVERTURE DE LA CHASSE

NOCTURNE

Le vendredi 6 septembre jusqu'à 22h - Buffet et verre de l'amitié

PROFITEZ DE NOS PROMOS EXCEPTIONNELLES

Jusqu'au 15 septembre (liste non-exhaustive !)

Point rouge Aimpoint
Micro H2

~~699,00 €~~
699,00 €



~~339,00 €~~
299,00 €



Piège photo 1023
appli téléphone

~~69,00 €~~
49,90 €



Talkie 1022
Num Axes

Lunette Swarovski
Z6.I 1-6 X24

~~2250,00 €~~
1990,00 €



Talkie Midland
G9 Blaze + oreillette

~~129,00 €~~
99,00 €



Veste de poste Brocard

119,00 €



OFFRE SPÉCIALE !

Croquettes 20 kg :

26/12 **26,90 €**

28/14 **29,90 €**

-50% sur
le 2^{ème} sac.



Pack BP Pigeon
36G n°6

~~49,90 €~~
44,90 €



Pack Winchester
n°5 ou n° 6 ou n° 7

~~45,90 €~~
35,90 €



OFFRES SPÉCIALES !



Doublement des points fidélité
sur toutes les cartouches.

-10% sur toutes les balles
de grande chasse.



ET AUSSI...*

-1 € sur chaque boîte de 25 cartouches
(pour un minimum de 4 boîtes achetées, hors promo en cours)

-8 € dès 100€ d'achat

-12 € dès 150€ d'achat

-30 € dès 300€ d'achat

-60 € dès 500€ d'achat

Une casquette offerte dès 15 € d'achat



*Offres valables uniquement pour la nocturne du 06.09.2019

SOMMAIRE

- 5 ACTUALITÉS**
 - Bernard Trubuilt, champion d'Europe
 - Petit gibier à Botsay
 - Terralies
 - Atelier culinaire
- 7 VIE FEDERALE**
 - Assemblée générale
 - Blandine, nouvelle technicienne
- 11 CHASSE ET GESTION**
 - Enquête prélèvements
 - Plan de chasse
- 13 OUTILS DU CHASSEUR**
 - ChassAdapt
- 14 ZOOM SUR**
 - Importance du bocage
 - Maison de la Terre
- 18 CARTOGRAPHIE**
 - Collisions routières
- 18 DU COTE DE LA RESERVE DE LAN BERN ET MAGOAR PEN VERN**
 - 3 questions à Pierre Serreau
- 19 SURVEILLANCE SANITAIRE**
 - Bilan SAGIR 2017/2018
- 20 INFOS PRATIQUES**
 - Cocagne
 - Prochaines formations
- 22 FOIRE AUX QUESTIONS**

- Directeur de la publication : Yvon Méhauté
- Ont contribué à ce numéro : Le personnel de la Fédération
- Crédits photos : Jean-Baptiste Drain, Agence régionale de l'environnement de Normandie.
- Cartographie : Sources : FDC 22 2019, ©IGN 2018
- Conception et réalisation : RoudennGrafik, Plérin
- Impression et distribution : RoudennGrafik, Guingamp

FDC des Côtes d'Armor

La Prunelle - BP 214 - 22192 Plérin Cedex
Tél. 02 96 74 74 29 - contact@fdc22.com

Dépôt légal à parution

www.chasserenbretagne.fr/fdc22

 Facebook : FDC22

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
des Côtes d'Armor



NOUS Y SOMMES !

Cette revue marque le commencement d'une saison de chasse mais elle est aussi le reflet de nos actions dont la réussite résulte de votre implication : territoires conventionnés, membres d'associations de chasse spécialisées, chasseurs volontaires pour réaliser des aménagements en faveur du petit gibier...

La saison dernière a été marquée par la réforme de la chasse et la menace d'arrivée de la PPA sur notre territoire. Nous avons déjà communiqué sur ces sujets, c'est pourquoi je n'y reviens pas dans ce numéro. Je tiens toutefois à souligner que la diminution du coût du permis national est une mesure attendue : au 31 juillet, nous totalisons 30 % de validations nationales contre 5 % sur la saison 2018/2019.

D'autre part, je vous encourage à découvrir la plateforme Cocagne, dont nous sommes partenaires. Grâce à ce site internet, vous identifiez simplement les territoires susceptibles d'accueillir de nouveaux chasseurs. J'en appelle donc aux responsables de territoire : qu'il s'agisse d'une participation à vos battues, de la vente d'un bracelet, de journées de chasse ou d'actions pour la saison, mais aussi d'une invitation gratuite, votre offre peut paraître sur le site, après validation par la Fédération.

Nous continuons de nous investir dans des projets structurants, et c'est bien là notre force : l'apport technique de Guillaume Le Provost dans le projet "Maison de la Terre" à Lantic qui consolide notre mission d'éducation à l'environnement, l'application de la définition de "territoire cohérent" qui permet la lutte contre le mitage des territoires, ou encore l'investissement des chasseurs dans le développement de populations naturelles de faisan. Les exemples ne manquent pas.

David Rolland, technicien, est aussi intervenu pour démontrer l'intérêt de conserver un bocage de qualité pour l'accueil de la faune sauvage. Les espaces agricoles sont les habitats dans lesquels la biodiversité subit le plus fort déclin. D'où l'importance de communiquer sur les préconisations à suivre. Une présentation a d'ores et déjà été faite auprès de Coeur Emeraude, responsable de la mise en œuvre du projet de parc naturel régional dans le secteur de Dinan.

Un autre sujet dont je veux vous parler, c'est la modification du SDGC 2017-2022. Au regard du contexte PPA, la préfète de région a indiqué sa volonté d'interdire l'agrainage et l'affouragement du grand gibier pour éviter les concentrations d'animaux. Volonté que nous avons suivie puisque cette interdiction s'applique dès à présent. Nous avons échangé sur ce point avec la Chambre d'agriculture et la FDSEA. Cette évolution de la réglementation doit contribuer à nous prémunir davantage contre la propagation de la PPA. L'interdiction s'applique à l'ensemble du département, hormis pour les parcs et enclos de chasse, premiers concernés par ce type de pratique, où l'interdiction ne sera effective qu'à compter du 1^{er} mars 2020, de manière à ce que chaque propriétaire s'organise en amont.

Amitiés en Saint-Hubert.

Yvon Méhauté, Président de la FDC22

BONNAMY

ARMURIER

9 rue CHARBONNERIE à SAINT BRIEUC

Tél. 02 96 33 40 75

maison fondée en 1904, 4^{ème} génération (un savoir-faire qui se transmet de père en fils)
et toujours au service des chasseurs

4 parkings situés à proximité pour stationner et accéder facilement au magasin :
Les Promenades avec plus de 400 places, Saint-Michel, Saint-Benoît et La Poste

PROMOTIONS

sur armes de chasse en stock

Superposées, juxtaposées
et semi-automatiques -20%

Armes
rayées -15%

Munitions
à plombs -40%



René et Henri
BONNAMY

ARMURERIE - CHASSE - PÊCHE - COUTELLERIE

azalot
Dinan



En atelier

Entretien et nettoyage de vos armes
Bronzages réalisés sur place
Réparations toutes marques
Affûtages traditionnels

Toujours présent à vos côtés !

En boutique

Bons plans
et promos
www.naturabuy.fr

Déstockage 20 % 30%
sur les rayons
pêche et vêtements

17 rue Carnot - DINAN - 02 96 39 20 37 - azalot.fr

Retrouvez-nous sur 

GRUPE BS ASSURANCES

Assureur Partenaire
de votre Fédération

"Toutes les Assurances pour la Chasse"

- Responsabilité civile du chasseur
- Dommages aux chiens
- Armes de chasse
- Organisateur de chasse
- Relais de chasse
- Protection individuelle du chasseur

Adresse email : contact@assurance-chasse.eu
site internet : www.assurance-chasse.eu
BP 51 - 77103 MEAUX CEDEX
Tél. 01.60.09.43.43 - Fax 01.60.09.43.44
N° ORIAS : 15004905

Concours

BERNARD TRUBUILT, champion d'Europe avec Lotus

Les 16 et 17 mars, à Moncetz-Longevas (51), en Champagne-Ardenne, Bernard Trubuilt, de Glomel, a remporté son 3^e titre de champion d'Europe (quête de chasse de printemps). Lotus des Démons de Gergovie, setter irlandais de trois ans et demi, a réalisé un travail remarquable lors de sa quête de perdreaux sauvages. L'épreuve de 15 minutes s'organisait en couple. Près d'une quarantaine de chiens y participaient. Dans ce type de concours, le jury apprécie particulièrement l'amplitude de la quête, l'allure, l'arrêt sur gibier, la sagesse à l'envol et au coup de feu, sans oublier le respect de l'autre chien (« patron »).

Répétition et persévérance

« En tant que vice-président du club national de setter irlandais (Red Club), j'organise les différents field-trials au niveau national. L'objectif de ces concours est de promouvoir la race mais aussi de mettre en valeur les plus beaux reproducteurs », raconte le passionné de chasse à la bécasse. « Ce qui me plaît dans le dressage des setters irlandais, c'est avant tout la beauté du chien, son caractère souple et doux. Il y a parfois un rapport très exclusif, très profond, entre le maître et son chien ». Les clés de la réussite ? De la patience, des séances courtes et répétées, de la persévérance, sans oublier la récompense du chien.

Un indispensable partage

« Lorsque j'ai commencé à m'intéresser à cette race de chien, je me suis rapproché de Roger Cathala, dresseur professionnel. Je l'ai suivi jusqu'en Andalousie et il m'a beaucoup appris », explique-t-il, reconnaissant. Animé par ce même désir de transmettre son savoir-faire, Bernard Trubuilt est régulièrement en contact avec de jeunes chasseurs qui ont acheté leur chien au sein de son élevage. « Ils viennent s'entraîner avec moi, s'appuyant sur mes conseils et mon expérience. Je suis très attaché à ce partage des rudiments ». Grâce à un dressage quasi quotidien et de la détermination, le travail porte ses

Bernard Trubuilt a eu
un champion d'Europe
en 2002, 2006 et 2019.



fruits. En revanche, l'allure a quelque chose d'inné selon lui : « La fluidité du galop, le port de tête, la ligne du dos... Cela est propre à chaque chien ».

Et ce n'est pas tout. Ce même week-end, Bernard Trubuilt présentait Linotte de L'anse de Ty Roux, en épreuve solo, où elle termine 1^{ère} avec 1 CACT*. En obtenant le prix du style irlandais devant 80 Irlandais présents ce week-end, Linotte a permis à son maître de remporter deux épreuves reines ! Carton plein.

*Certification d'Aptitude au Championnat de Travail.

A BOTSAY, DES FAISANDEAUX ÉLEVÉS SOUS POULE NAINNE

En mai dernier, des chasseurs volontaires se sont mobilisés autour de chantiers qui profiteront au petit gibier sur le site de Botsay à Glomel. Ce site devient alors une vitrine des actions susceptibles d'être développées dans le département. Plusieurs aménagements sont envisagés dans cet objectif.

Dans un premier temps, il s'agissait de développer une population de faisans, selon la méthode suivante : Faire adopter des faisandeaux de un jour à des poules naines qui les élèvent comme leurs poussins. 100 faisandeaux ont ainsi été adoptés par 4 poules naines.



Ces derniers sont ensuite élevés en cages de pré-lâcher, avant d'avoir accès à l'extérieur afin de prendre connaissance du territoire (à partir de 10 jours). La poule jouera encore son rôle en continuant d'appeler les faisandeaux afin qu'ils restent aux alentours de la cage.

Cyrille Guyomard, technicien de la Fédération, précise qu'« au sein d'un territoire de chasse, chaque personne ayant la responsabilité de ce type d'aménagement doit posséder le certificat de capacité ». La Fédération organise une session de formation chaque année.

Chasseurs et agriculteurs

UN DIALOGUE CRUCIAL

Comme à son habitude, la FDC22 a participé au salon des Terralies les 24, 25 et 26 mai à Saint-Brieuc. Nous avons fait le choix cette année de mettre en avant la bécasse des bois avec plusieurs animations au programme : découverte de l'espèce et du phénomène de migration, mise en place d'un parcours autour d'une mare pour présenter le régime alimentaire de l'oiseau mais aussi son habitat (les haies), sans oublier le jeu de reconnaissance des empreintes de mammifères (sabots, pelotes, mains...). Hugo, stagiaire de la Fédération, en a profité pour expliquer aux visiteurs l'impact de la diminution des prairies permanentes sur cet oiseau.



L'observation des empreintes d'animaux a attiré un public nombreux.

Indemnisation des dégâts

Durant ces trois jours, nos animateurs ont eu des échanges très intéressants avec un public demandeur, composé essentiellement de familles, mais aussi de nombreux chasseurs et agriculteurs. Ces derniers se sont ainsi retrouvés pour discuter entre autres de la réglementation en matière d'indemnisation des dégâts. Cela représente un coût important pour les chasseurs eux-mêmes

(129 175 € en 2017/2018*). Pour que la réglementation soit comprise de tous, un flyer expliquant la démarche d'indemnisation était à la disposition des personnes intéressées. Un autre sujet revenait fréquemment, à savoir l'augmentation des populations de choucas des tours et la contestation de son classement en tant qu'espèce protégée. C'est aussi cela Terralies : un espace de discussion et d'écoute des remontées de terrain.

L'agriculture et la biodiversité n'entrent pas en contradiction, pour

peu qu'elles soient toutes deux prises en compte dans l'aménagement des territoires. On voit aujourd'hui des zones d'agriculture abonder en petit gibier simplement parce que les bonnes mesures, telles que la lutte contre les prédateurs, ou encore la conservation et l'entretien des haies, ont été prises. De toute évidence, il n'y aura pas d'évolution positive sans entente et entraide, pour l'agriculture comme pour la chasse.

**Montant provisoire car quelques dossiers n'ont pas encore été indemnisés.*



Apprenez à cuisiner le chevreuil !

En partenariat avec la Cité du goût et des saveurs, la Fédération organise, le lundi 3 février, à Ploufragan, un « atelier culinaire » destiné à toutes celles et ceux qui souhaitent progresser dans la préparation du chevreuil. De 17 h 30 à 20 h 30, des recettes seront réalisées sur place, avant de les déguster.

Coût de l'atelier : 66 euros. Ce module sera animé par Thomas Monfort, chef cuisinier du restaurant La Boissière à Guingamp.

Le 8 février dernier, 16 personnes ont participé à l'atelier cuisine autour de la bécasse.



Inscriptions auprès du secrétariat de la FDC22 (16 places disponibles) : 02 96 74 74 29 ou contact@fdc22.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la FDC 22 s'est déroulée le samedi 13 avril à l'Espace Roger-Ollivier à Plérin. Les adhérents sont venus nombreux assister à ce temps fort qui se déroulait sur fond de mise en place de la réforme.



L'exercice de la chasse en Côtes d'Armor demeure dynamique avec **10 107 chasseurs** et **750 territoires** de chasse adhérents pour la saison 2018/2019. Ce malgré une érosion globale du nombre de pratiquants de l'ordre de 3 % par rapport à la saison précédente ; les **135 nouveaux chasseurs** (dont 13 femmes) ne suffisant pas à compenser les départs. La moyenne d'âge du nouveau chasseur en 2018 était de 28 ans, tandis que l'âge moyen du chasseur costarmoricain est de 56 ans.

Nouveau : les techniciens présentent leurs dossiers

À l'issue de son rapport moral, le président a fait part de son souhait de rendre « moins monocorde » l'assemblée générale. En plus des points traditionnellement inscrits à l'ordre du jour, ce rendez-vous annuel permet aux salariés du service technique de présenter des dossiers pour lesquels ils sont particulièrement investis. Cette année, deux sujets étaient mis en avant : l'éducation à l'environnement (Guillaume Le Provost) et l'équilibre forêt-gibier (Arnaud Letellier). L'an prochain, deux autres thèmes vous seront exposés : Olivier Primas présentera le travail d'analyse des cristallins de lièvre réalisé sur les communes de Penvénan et Plougrescant depuis 2017. David Roland présentera le programme environnemental « Bois bocager géré durablement » mis en place depuis quelques années sur la Vallée du Léguer.

Avant-première du court-métrage « Au plus près de la Mordorée »

Après la présentation des comptes de l'exercice 2017/2018, les chasseurs présents ont visionné un court-métrage réalisé par deux jeunes chasseurs costarmoricains, Alexis Néron et Goulven Geffroy. L'objectif ? Présenter leur vision de la chasse tournée vers le partage et les moments vécus, plutôt que vers les prélèvements. « *Ne vaut-il pas mieux vanter le travail de ses chiens plutôt qu'un vulgaire tableau de chasse ?* » : c'est le message qu'ils souhaitent transmettre.



Dé gauche à droite, Alexis Néron et Goulven Geffroy.

+ d'infos : « *Histoire de chasse* » (Facebook, Instagram, site web).

Cohérence des territoires : un critère indispensable

Dans son rapport d'activités, le président a souligné l'important travail de la Fédération sur les territoires de chasse. Suite au développement de

l'application de gestion des territoires de chasse par notre géomaticien, Daan Guillaume, l'ensemble des salariés a œuvré pour intégrer les baux de chasse stockés à la Fédération. En parallèle, nous avons sollicité les territoires qui devaient impérativement se mettre à jour ou nous fournir des éléments. Une fois que tout ce travail était bien avancé, nous avons transmis à chaque détenteur la situation de son territoire, le détail des surfaces baillées/boisées/cohérentes, le nombre de parcelles, les doublons éventuels ainsi que deux cartes illustratives. Depuis cette date de nombreux détenteurs se sont manifestés à la Fédération, dans le but de faire évoluer leur situation. Pour cette nouvelle saison 2019/2020, les groupes de travail plan de chasse ont étudié les demandes d'attribution en fonction de la cohérence des territoires.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Plus de la moitié du département est baillée à des structures de chasse (52 %). Cela représente plus de 350 000 ha. 21 % de la surface baillée est considérée boisée.

En 2018/2019, 1 987 sangliers déclarés prélevés (hors parc et enclos), soit une augmentation des prélèvements de 28 % par rapport à la saison précédente (un total jamais atteint !)

ILS ONT DIT...

Guillaume LE PROVOST, technicien de la FDC22

« Essayez de garder du lien avec vos écoles ! Montrez ou démontrez que votre Fédération est capable de transmettre des choses en matière d'éducation à l'environnement. On s'aperçoit qu'il y a un décalage aujourd'hui, d'où la nécessité de donner des clés à nos enfants – mais pas que – le grand public en général, pour les aider à comprendre la nature et son fonctionnement. En 2050, 70 % de la population vivra en ville. L'objectif n'est pas de former des futurs chasseurs, mais d'éduquer à l'environnement. C'est un enjeu majeur ».

Jérôme COUPEY, professeur au lycée de la Ville Davy (Quessoy)



De gauche à droite : Jérôme Coupey, Kim Sorin et Guillaume Le Provost.

« Le baccalauréat professionnel " Gestion des milieux naturels et de la faune " se situe à mi-chemin entre le bac pro paysager et le bac pro forestier. Notre rôle est d'entretenir et de concilier les activités humaines et la protection de l'environnement. Il y a 15 ans, on ne voulait surtout pas s'enfermer dans notre formation. On a donc décidé d'aller frapper à la porte de tous les acteurs du territoire dont les chasseurs et les pêcheurs. Nous avons créé une option " chasse et pêche " au sein de l'établissement afin de découvrir le milieu de la chasse et faire en sorte que nos jeunes, futurs professionnels, n'aient pas d'a priori sur ces mondes-là. Nous travaillons des semaines entières avec Guillaume sur de l'animation, des chantiers et autres actions. D'un point de vue pédagogique, pour nous c'est très intéressant. Nous avons des élèves issus de milieux très différents (ruraux, urbains) qui, sou-

vent, n'ont pas le même vécu. On organise les cours à la suite des chantiers. C'est bien plus simple après cette phase d'immersion. D'autre part, la FDC22 est devenue notre structure d'accueil principale pour les stagiaires. Nos jeunes passent aussi l'agrément de piéteur afin de répondre aux problématiques des collectivités territoriales ».

Paul AUFFRAY, président de la Fédération nationale porcine

« Concernant la PPA nous sommes très inquiets car il n'y a pas de solution à part réguler la population de sangliers partout dans le monde. Aujourd'hui, si nous avons un cas de PPA en France, ce sont toutes nos exportations qui seraient annulées. Quand on sait que plus de 30 % des volumes de viande sont exportés vers les pays tiers, vous pouvez imaginer les conséquences. Un message à vous en tant que chasseurs : anticiper en régulant de façon volontaire et volontariste la population de sangliers sur notre territoire breton. En tant qu'exploitants agricoles, on ne demande pas l'éradication de la faune sauvage, bien au contraire, mais simplement de la gérer un peu mieux et surtout de contrôler la population de sangliers pour préserver notre statut sanitaire. Nous devons agir collectivement, profession agricole, chasseurs, pouvoirs publics ».

Didier LUCAS, président de la Chambre d'agriculture

« L'état sanitaire de nos élevages dépend aussi de la faune qui les entoure. Concernant le sanglier, les mesures prises par la Fédération vont dans le bon sens : diminution du coût du bracelet, suppression du quota de prélèvement, chasse au 1^{er} juin... Cette réactivité est très appréciée. Concernant le dossier choucas des tours, il faut impérativement que l'Etat prenne ses responsabilités car il s'agit bien d'utilité publique. Beaucoup de communes rencontrent des difficultés.

A propos des dégâts de grand gibier aux cultures, je regrette que bon nombre d'agriculteurs ne déclarent pas tous les dégâts. Nous allons travailler là-dessus. Un dernier sujet sur lequel je voudrais insister, c'est ce que nous appelons l'agri-bashing, L214 et compagnie. La société a besoin de vous, elle a besoin de nous. Nous devons mettre en place une action commune sur le département. Je compte sur le bon sens paysan des chasseurs pour travailler là-dessus ».

Marc LE FUR, député



Marc Le Fur, député.

« Dans ma circonscription, j'ai beaucoup de productions de légumes industrie. Quand les choucas s'en prennent aux cultures, c'est très redoutable. Ne serait-ce qu'à cause des souillures, la

production n'est plus admise car elle n'est plus aux normes. Le quota est insuffisant. C'est une préoccupation qui n'est plus simplement agricole, c'est maintenant une préoccupation des maires quand vous avez des bourgs et des clochers d'église de plus en plus colonisés par les choucas. J'en viens maintenant à vous parler de l'ambiance dans laquelle nous vivons. Des gens mandatés par L214 s'introduisent illégalement dans les élevages. D'autres s'en prennent aux agriculteurs mais aussi aux bouchers. Ces gens sont très militants, très sectaires, organisés et financés pour organiser leurs campagnes. Concernant la chasse, aujourd'hui c'est la vénerie qui est attaquée. Cela se poursuivra par d'autres pratiques s'il n'y a pas de résistance. La vraie bataille que nous menons, c'est la bataille de l'opinion, et elle est absolument essentielle. Expliquer ce qu'est la chasse dans nos communes, dans nos écoles, c'est incontournable ».

Rencontre

BLANDINE BUFFAULT, NOUVELLE TECHNICIENNE

Dans l'objectif de développer le pôle petit gibier, le service technique de la Fédération s'est étoffé avec l'embauche de Blandine Buffault, 26 ans, en tant que technicienne cynégétique. Depuis le 29 avril, elle a rejoint ses collègues de travail : David Rolland, Arnaud Letellier, Olivier Primas, Guillaume Le Provost et Cyrille Guyomard.

Pour mieux se présenter à vous, Blandine a répondu à quelques questions.



Comment la chasse est-elle entrée dans ta vie ?

Dès mon enfance, j'étais passionnée par la nature et je suivais mon père à la chasse régulièrement. Le travail des chiens m'intéressait beaucoup et, plus tard, j'ai su que je voulais travailler dans l'environnement. J'ai eu le déclic en discutant avec Margaux Lafont, ancienne stagiaire de la FDC22. Pourquoi les femmes ne devraient-elles pas chasser ? J'ai franchi le pas en obtenant mon permis de chasser dès l'âge de 16 ans puis en orientant ma formation vers la gestion de la faune sauvage et le suivi des espaces naturels.

Tu as pris tes fonctions en avril au sein de la FDC22. Quel message aimerais-tu transmettre aux chasseurs costarmoricains ?

Le département des Côtes d'Armor, en comparaison avec mon département d'origine, possède de sérieux atouts. En associant la volonté des chasseurs, des agriculteurs mais aussi des usagers de la nature en général, il est tout à fait possible de mettre en place des aménagements pour une vision durable du petit gibier sédentaire.

Tu étais auparavant technicienne au sein de la FDC d'Eure-et-Loir (28). Quel a été ton parcours ?

Je suis titulaire d'une licence professionnelle de géographie « Protection de l'Environnement » avec une spécialisation en gestion des ressources environnementales en milieu rural et métiers du développement durable. J'ai effectué plusieurs stages en fédérations pendant mes études. Dès l'obtention de mon diplôme, j'ai intégré la FDC d'Eure-et-Loir dans un premier temps en service civique, puis en tant que salariée en CDD. Là-bas, j'avais en charge la création d'un parcours pédagogique sur le terrain de la Fédération ainsi que la gestion d'un secteur du département. Au-delà des suivis faunistiques (petit et grand gibier), j'avais un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des territoires.

Quels sont tes objectifs à court/moyen terme ?

Ma grande priorité sera d'assurer la continuité des actions mises en place en faveur du faisan, de la perdrix et du lapin sur certains territoires et de les développer dans le département. Je pense notamment à la démarche

du GIC du Sulon et de Dolo-Mégrit concernant la gestion d'une population naturelle de faisan commun mais aussi à la méthode des faisandeaux élevés sous poule naine.

De quelle manière envisages-tu de gérer les différents dossiers ?

Dans un premier temps, je vais reprendre tous les dossiers « petit gibier » existant dans le département et contacter les responsables de territoire concernés. Il s'agit d'établir un diagnostic le plus précis possible pour mieux adapter la méthode et bien cerner les enjeux. J'encourage les territoires qui aimeraient se lancer dans la gestion du petit gibier à me contacter. Je suis là pour les accompagner concrètement dans leurs prises d'initiatives. Nous allons travailler ensemble en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

CONTACT

Tél. : 06 30 59 41 94

blandine.buffault@fdc22.com

Investie dans le monde associatif

Originaire d'Eure-et-Loir, la nouvelle technicienne chasse principalement le petit gibier avec chien d'arrêt et pratique aussi la fauconnerie. Adjointe régionale à l'Association Nationale des Fauconniers et des Autoursiers (ANFA, région Centre), elle est aussi membre du Club National des Bécassiers (CNB) et du Club du Setter Anglais (CSA).



LE LAOUEANAN

PÊCHE CHASSE

C'est aussi la coutellerie : de poche, de cuisine, les dagues de chasse et accessoires, cornes d'appel, fouets de vénérie, les clochettes DABAN...



LE LAOUEANAN PÊCHE CHASSE COUTELLERIE
2, rue de la maire - 02 96 37 62 03

LANNION

CENTRE VILLE

CARTOUCHES DE CHASSE SÉRIES

OUVERTURE : 32 GRS BG
AUTHENTIQUE : 4 BG ROSE
VÉLOCE : 36 GRS PB NICKELÉ
TRIO BÉCASSIÈRE : 36 GRS PB 8/9/10



A VOTRE SERVICE
POUR TOUTE COMMANDE PARTICULIÈRE

BREDUILLES PARFOIS...
HEUREUX TOUJOURS

UNE MÊME PASSION,
LA CHASSE !



Découvrez nos produits

ÉDUCATION, REPÉRAGE
& ALIMENTATION CANINE



SPYPOINT

CANIHUNT
DOG ACCESSORIES



yocko
nutrition

MIDLAND

GARMIN.

FARMER'S

LA MARQUE DES PROFESSIONNELS

Pour vos demandes de renseignements et passer vos commandes :
Ollivier Maudieu 06 71 00 55 90

ENQUÊTE PRÉLÈVEMENTS

Pour la 4^e année consécutive, la Fédération a réalisé auprès des chasseurs costarmoricains une enquête permettant d'estimer le tableau de chasse à tir sur l'ensemble du département.

Sur les 2 000 chasseurs enquêtés*, 944 ont répondu, soit un taux de réponse de 47 % (en diminution par rapport à la saison précédente : 52 %). Parmi ces 944 réponses, 159 ont déclaré des tableaux sans prélèvement. Les explications sont multiples. Certains chassent "sans fusil", d'autres chassent uniquement le grand gibier ou le lièvre (espèces non prises en compte dans cette enquête car le retour des cartes T et bilans permettent un suivi exhaustif des prélèvements), et enfin certains chassent peu ou rencontrent peu de gibier au cours de leur saison. La proportion de tableaux de chasse à tir sans prélèvement augmente chaque année, passant de 9 % à 17 % en quatre ans.

Le pigeon, espèce la plus prélevée Le faisan, espèce la plus chassée

L'espèce la plus prélevée dans le département est, sans surprise, le pigeon ramier (73 158 prélèvements). Ce chiffre est stable au regard des saisons précédentes. L'évolution la plus marquante concerne le renard qui ne fait plus partie des 10 espèces les plus prélevées dans le département. Une tendance confirmée par l'IK renard global calculé à partir des résultats des comptages nocturnes de lièvre : 0,22 en 2019. L'épisode généralisé de gale sarcoptique dans le département est le principal facteur de la diminution de la population de renard.

Les prélèvements de corneilles noires, ragondins et pies bavardes, espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, sont en augmentation.

Quant au lapin de garenne, ses prélèvements sont stables, bien que toujours aussi faibles.

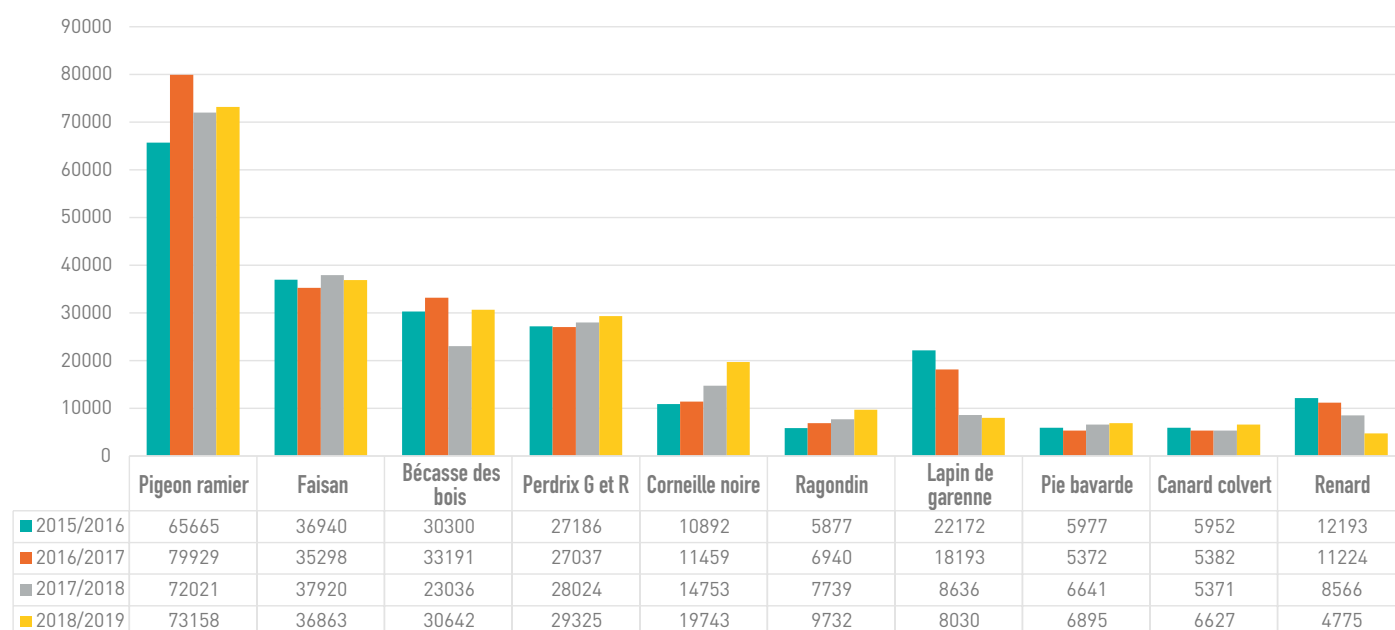
Au-delà des prélèvements estimés pour chaque espèce, il est intéressant d'analyser quels sont les gibiers de prédilection des chasseurs. 61 % des chasseurs enquêtés ont prélevé au moins un faisan contre 56 % pour le pigeon ramier. Le faisan est ainsi l'espèce la plus chassée à tir dans le département. D'autre part, en 2017/2018, 1 chasseur sur 3 prélevait au moins un renard contre 1 chasseur sur 5 aujourd'hui.

A l'avenir, la FDC22 envisage de proposer la saisie en ligne des réponses de cette enquête.

Les 10 espèces les plus prélevées sont, dans l'ordre : pigeon ramier, faisan, bécasse des bois, perdrix grise, corneille noire, ragondin, étourneau san-sonnet, lapin de garenne, pie bavarde et canard colvert.

*Échantillonnage aléatoire parmi les 10 107 chasseurs que comptait le département en 2018/2019.

Estimation des prélèvements en chasse à tir dans les Côtes d'Armor



Plan de chasse

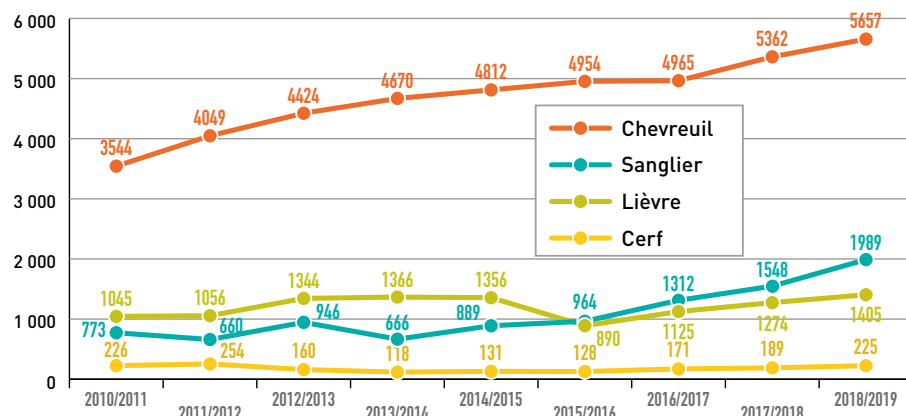
UNE GESTION RAISONNÉE DU GIBIER

Gibier soumis à plan de chasse

Dans notre département, les espèces soumises à plan de chasse sont le cerf, le daim, le chevreuil et le lièvre, ainsi que le faisan dans certaines communes.

En 10 ans, l'espèce pour laquelle l'augmentation des prélèvements a été la plus fulgurante est de loin le sanglier, soumis à plan de gestion. En 3 ans, les déclarations de prélèvements ont doublé.

Evolution des prélèvements d'espèces soumises à plan de chasse (hors parcs et enclos) en Côtes d'Armor depuis 2010



Comment s'organise le plan de chasse ?

Le plan de chasse est fixé annuellement par la Commission départementale chasse et faune sauvage (CDCFS) présidée par le préfet. Celle-ci est composée de différents membres représentant l'Etat, les chasseurs, les associations de protection de l'environnement, les associations spécialisées, les agriculteurs, les forestiers ainsi que des personnes qualifiées.

De la demande à l'attribution...

La DDTM envoie le formulaire de demande de plan de chasse aux responsables de territoire ayant effectué une demande la saison précédente. En cas de première demande, il faut contacter l'unité Nature - Forêt (secrétariat chasse) à la DDTM : 02 96 62 47 36.

Spécificités concernant l'espèce « cerf » : Quel bracelet dois-je apposer ?

Arrêté préfectoral du 25 juillet 2019 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et à la fixation du plan de chasse départemental « grand gibier » pour les Côtes d'Armor.

Approche		Faon Mâle ou femelle < 1 an	Bichette 1 an < femelle < 2 ans	Daguet 1 an < mâle < 2 ans	Biche Femelle > 2 ans	Cerf Mâle > 2 ans
Approche administrative	CEJ	✓	✗	✗	✗	✗
	CED	✓	✗	✓	✗	✗ ✓ (à courre)
	CEF	✓	✓	✗	✓	✗
	CEM	✓	✗	✓	✗	✓

CEJ : Cerf Elaphe Jeune
 CED : Cerf Elaphe Daguet
 CEF : Cerf Elaphe Femelle
 CEM : Cerf Elaphe Mâle



Le bracelet doit être apposé sur la patte arrière de chaque animal prélevé, sur le lieu même de la capture et avant tout transport.

Dates limites	Lièvre / Faisan	Cerf	Chevreuil
Dépôt des demandes de plan de chasse à la FDC22	1 ^{er} juillet	15 avril	1 ^{er} mars
Etude des demandes en CDCFS	15 septembre	15 juin	15 mai

Application ChassAdapt

FRANCHISSEZ LE PAS !

Pour cette nouvelle saison cynégétique, vous avez la possibilité de saisir vos prélèvements de bécasse sur « Chassadapt », une application smartphone développée par la FNC.

Ce carnet de chasse numérique est **gratuit, simple et pratique d'utilisation.**

La déclaration doit être faite immédiatement après le prélèvement (**cela fonctionne même sans connexion internet**). Cette déclaration sera valable en cas de contrôle, **vous n'avez plus à poser de bague sur l'oiseau**. L'application ChassAdapt attribue un QR code unique et sécurisé à chaque animal déclaré. Seule l'application officielle du contrôleur (ChassControl) est en mesure de lire les informations contenues dans celui-ci.

Lorsque vous renseignez le formulaire de demande de validation du permis de chasser, vous devez choisir

entre avoir un carnet de prélèvement traditionnel papier ou utiliser l'application smartphone ChassAdapt. Vous ne pouvez pas avoir les deux.

Cet outil a été conçu pour les chasseurs afin qu'ils enregistrent leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone, qu'ils suivent les quotas nationaux, et qu'ils puissent avoir connaissance de leur historique de prélèvement.

Maintenant que vous venez de lire cet article, une seule chose vous reste à faire, c'est télécharger ChassAdapt sur votre smartphone via la boutique d'applications de votre téléphone (Google Play Store ou Apple Store). Vous devez ensuite créer un compte.



Avec ChassAdapt, plus de corvée de retour des carnets à la FDC, de stylo etc... Une vraie simplification de la vie du chasseur.

La procédure est très simple. Il vous suffit de vous identifier avec votre numéro d'identifiant Guichet Unique à 14 chiffres (inscrit sur votre validation du permis de chasser), de renseigner votre date de naissance et un numéro de téléphone portable.

Ayez le réflexe d'ouvrir une session à votre domicile avant le départ à la chasse (le mot de passe à 6 chiffres est demandé toutes les 24 h).

Il ne faut pas cliquer sur le bouton « déconnexion » sauf si vous souhaitez permettre à une autre personne de se connecter à son compte via votre téléphone.



ChassAdapt

ChassAdapt, une application pour le chasseur :

- Déclarer ses prélèvements sur le terrain,
- Être informé de l'état des quotas par espèce,
- Consulter l'historique de ses prélèvements.



ChassControl

ChassControl, une application pour le contrôleur :

Contrôler les prélèvements d'espèces à déclaration obligatoire grâce à une application seule capable de lire le QR code sécurisé.



QR code

Code crypté à présenter en cas de contrôle par la garderie (disponible dans l'historique des déclarations).



Objectif : Remplacer le bon vieux carnet papier et le dépouillement annuel des carnets. Grâce à une remontée d'informations, quasiment en temps réel, nous disposerons d'une connaissance fine des espèces. ChassAdapt sera l'outil privilégié pour mettre en place la gestion adaptative des espèces, telle que prévue dans la réforme de la chasse. Cette application a vocation à être déclinée pour d'autres espèces.

Un tutoriel d'utilisation et une "foire aux questions" sont disponibles sur le site de la FDC22.



CAP SUR LA BIODIVERSITÉ DANS LA HAIE !

Echanges à Trégrom sur les principes de gestion durable des haies.

Les 27 et 28 mai, la FDC22 accueillait les anciens stagiaires de l'école de Belval (Fondation François Sommer), à Plérin. L'objet de cette rencontre est de renforcer le partenariat entre la FDC22 et la Fondation, à l'instar de ce qui est organisé chaque année avec les jeunes chasseurs au Domaine de Belval (cf. encadré).

Nous avons choisi de leur présenter deux dossiers majeurs de notre département, pour lesquels David Rolland et Guillaume Le Provost, techniciens de la FDC22, sont particulièrement investis. Originales pour le monde de la chasse, ces actions méritent d'être portées à la connaissance du public.

David Rolland est venu partager les connaissances acquises dans le cadre d'une étude menée ces dernières années en partenariat avec l'Inra - Institut national de la recherche agronomique - et plusieurs collectivités bretonnes. Il a ainsi expliqué l'importance des haies et de leur bon entretien dans le maintien de la biodiversité des parcelles agricoles.

Depuis octobre 2015 et ce pour une durée de 4 ans, la FDC22 est investie dans le **programme « Bocage et biodiversité » porté par Lannion Trégor Communauté, la FDC22 et l'Inra**. Il est financé par la Région Bretagne au titre des « Contrats Nature » mais aussi par l'Europe via le « Fonds Européen de Développement Régional » (FEDER), pour un budget global de 347 000 euros.

L'échéance du programme est prévue le 31 décembre prochain. Il a d'ores et déjà permis la réalisation d'un **Plan de Gestion Durable des Haies**. Cet outil opérationnel vient d'être reconnu par les Ministères de l'environnement et de l'agriculture pour accompagner le futur **label national « Bois bocager géré durablement »**.

Entretien avec David ROLLAND, technicien.

• **Qu'est-ce qui a motivé la FDC22 à s'engager dans un programme de gestion du bocage ?**

La première motivation, c'est la disparition du petit gibier de plaine en espaces agricoles (lapin de garenne, perdrix grise, faisan commun, grives...). Cela s'explique en partie par l'érosion de notre linéaire bocager. Ainsi, en Bretagne, sur la période 1996-2008, la régression globale est de **1 % du linéaire bocager chaque année**, soit plus de 2000 km par an, malgré les efforts de plantation (environ 500 km/an). S'intéresser à la conservation et à la gestion des haies nous a paru indispensable.

• **Quels sont les axes majeurs ?**

Pour intégrer la biodiversité dans les mesures de gestion appliquées au bocage, nous menons une réflexion à l'échelle du paysage, de l'exploitation agricole et de la haie.

- **Pour le paysage :** traduire la fonctionnalité écologique de nos bocages en identifiant la trame verte et bleue qui doit être prise en compte par les collectivités territoriales en charge de l'urbanisme (cf. schéma).

- **Pour l'exploitation agricole :** travailler avec les agriculteurs à la réalisation d'un plan de gestion durable des haies qui a pour but de diagnostiquer le gisement sylvicole

(production de bois) de l'exploitation et de planifier les actions de gestion. Cette réflexion doit tenir compte de la préservation de la ressource en eau, de la conservation des sols et de la biodiversité.

- **Pour la haie** : appliquer des règles de gestion qui tiennent compte des exigences écologiques et comportementales des espèces, principalement forestières.

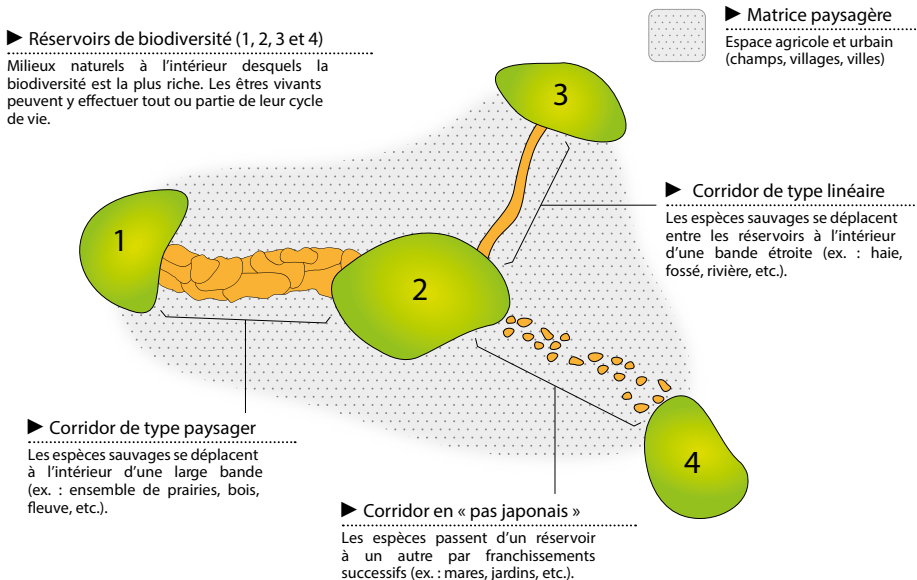
• **Quelles sont vos préconisations en matière de gestion du bocage ?**

- Maintenir un **linéaire de haies continu, reliées entre elles, et composées d'étages** arborescents, arbustifs et buissonnants.

- Conserver une **largeur de haie suffisante** permettant d'entretenir une ambiance forestière intrinsèque (microclimat caractérisé par de l'ombrage, de la fraîcheur et une absence de vent).

En ce moment, la FDC22 participe à la rédaction d'un **guide méthodologique** de gestion durable de la haie, coordonné par l'Afac-Agroforesteries (réseau des experts de la haie et de l'arbre champêtre).

La trame verte et bleue, un maillage de différents milieux en interconnection



Crédits : Agence Régionale de l'environnement de Normandie

La Fondation François Sommer a créé l'école de chasse de Belval, au Domaine de Belval, situé dans les Ardennes. Cette école propose une large gamme de formations destinées à tous les chasseurs, quel que soit leur niveau. Notre Fédération a signé une convention avec la Fondation. Ainsi, chaque année, nous permettons à une quinzaine de jeunes chasseurs (- de 5 ans de permis) de profiter, gratuitement, d'un stage de 3 jours dans cette école. La démarche consiste à promouvoir une pratique de la chasse au grand gibier responsable et raisonnée.

QUAND FÉDÉRATION RIME AVEC ANIMATION

Au printemps 2020, la Fédération bénéficiera d'un nouvel équipement : la Maison de la Terre ! Cet endroit permettra au public de comprendre encore mieux le fonctionnement de Dame Nature. Voilà de quoi bâtir une belle vitrine de la chasse.

Outre le côté fonctionnel et pratique, la future Maison de la Terre sera le berceau d'une nouvelle stratégie de communication et d'animation pédagogique. Dans un contexte sociétal de « déconnexion avec la nature », la chasse doit, elle, continuer à s'ancrer dans le réel, l'authentique et le durable, et apparaître comme une pratique respectueuse et respectable.



La future "Maison de la Terre" a été présentée au moyen d'une visite virtuelle.

Christian Le Maître (mairie de Lantic), Kim Sorin (service civique) et Guillaume Le Provost (technicien FDC22) ont présenté le projet de "Maison de la Terre".

La Maison de la Terre à Lantic, c'est pour bientôt !

Depuis quelques années, la Fédération assure la gestion de l'espace naturel autour de l'usine de Launay-Lantic (traitement et valorisation des déchets). Son action se concentre principalement sur **le site de la « Fontaine de Trémargat », situé à quelques dizaines de mètres de l'usine.**

Trois hectares de zone humide sont entretenus (prairies et mares, plantation de haies...), avec l'appui principal de trois lycées horticoles et agricoles : La Ville Davy, Saint-Ilan, Pommerit-Jaudy. En plus de la gestion technique, Guillaume Le Provost, technicien de la Fédération, assure deux autres missions : l'éducation à l'environnement et le suivi scientifique des principales espèces.

Depuis un peu plus d'un an, les élus planchent sur la création d'une « Maison de la Terre ». L'objectif ? Valoriser l'ensemble des potentiels de la zone et mettre en lumière les actions de Kerval sur les déchets. A l'endroit même où intervient Guillaume Le Provost, Kerval Centre Armor a fait l'acquisition d'une maison d'habitation en 2010. *« On nous a demandé de réfléchir à un plan d'aménagement sur ce terrain de 3 hectares, de façon à mettre en place un véritable espace pédagogique dédié à la sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales : eau, déchets et biodiversité »*, raconte Christian Le Maître, maire de Lantic.

Jusqu'à présent, Guillaume Le Provost proposait des animations à destination des élèves de différents niveaux sur des thématiques « nature ». Pour Yvon Méhauté, président de la Fédération, *« ce projet de Maison de la Terre est une formidable occasion d'asseoir le rôle des chasseurs dans la gestion des milieux naturels. Le travail a déjà commencé. L'équipement permettrait d'aller plus loin »*. D'où le projet de **renover la longère** (notamment avec une cuisine et une salle d'exposition).



Thierry Burlot (président de Kerval Centre Armor), Marie-France Bouldé (vice-présidente de Kerval Centre Armor en charge de la communication) et Christian Le Maître (maire de Lantic) sont les référents du projet «Maison de la Terre», dont la FDC22 est partenaire.

Agir pour la nature avec bon sens

Avec l'appui d'autres partenaires, Guillaume Le Provost a réfléchi au devenir de ce bâtiment existant : *« On a quelque chose sous la main. Il n'était pas question de laisser ce bâti à l'abandon. On connaissait le potentiel du lieu, on avait les idées. Avec l'aide d'un architecte, nous avons travaillé sur l'aménagement d'un lieu d'accueil, le plus complet possible, en matière d'éducation à la nature »*. Parce que le citoyen a besoin de mettre du sens dans ce qu'il fait, il s'agit de proposer des animations sur la gestion des déchets « à la source », autrement dit, tout ce qui touche aux déchets verts et ordures ménagères. D'après Kim Sorin, en service civique à la Fédération, le but de la manœuvre consiste à *« faire prendre conscience aux gens qu'il faut revenir à des choses simples, pour accueillir la biodiversité chez soi »*.

Il s'agit en quelque sorte d'illustrer les coulisses de la vie quotidienne, au sein de cette « Maison de la Terre », pour ensuite démontrer qu'il n'est pas difficile de revenir à ce que l'on appelle : « le bon sens paysan ». Les explications vont de la taille de haies au choix des essences en passant par les ressources du jardin ou encore la préparation de légumes cultivés soi-même.

Les animations proposées s'adresseront prioritairement aux collèges et lycées avec des projets multidisciplinaires. Le collège de Plouagat sera le premier établissement à tester le dispositif. Pour Guillaume Le Provost, *« on peut aussi imaginer une mutualisation des intervenants avec de la co-animation sur des thèmes concordants : Association Vert le Jardin, Eau et Rivières de Bretagne, VivArmor Nature, et d'autres associations environnementales »*.

Ce projet est subventionné à hauteur de 50 % (coût total : 400 000 euros). Côté calendrier, Thierry Burlot, président de Kerval Centre Armor, espère une inauguration au printemps 2020, les travaux débutant en septembre.

Et la Fédération des chasseurs dans tout ça ?

La chasse évolue. Ce travail de diagnostic de territoire est au cœur de notre métier : plantation de haies, mise en place d'actions avec le monde agricole, interventions dans les écoles afin que chaque individu possède un minimum de connaissances sur les espèces...

Si on ne s'occupe plus de nos territoires, alors nos espèces et nos ressources sont en péril.



Centre de Formation
en Alternance de la
4^{ème} au BTSA

50% en stage / 50% à la MFR

SERVICES AUX PERSONNES

- 4^{ème} / 3^{ème} orientation
- BAC Pro SAPAT
- CAP Petite Enfance (formation adultes)

AGRICULTURE - ELEVAGE

- 4^{ème} / 3^{ème} orientation
- CAPa Métiers de l'Agriculture
- BAC Pro CGEA à dominante élevage

Venez nous rencontrer lors de nos
journées PORTES OUVERTES
le **14 Juin** de 17h à 20h
et le **15 Juin** de 9h à 13h

AGROEQUIPEMENT

- 4^{ème} / 3^{ème} orientation
- BAC Pro agroéquipement
- BTSA Génie des équipements Agricoles
- CS Conducteurs d'Engins (Agricoles et Maintenance) (statut de salarié)

FORÊT

- 4^{ème} / 3^{ème} orientation
- BAC Pro forêt
- BTSA Gestion Forestière (en apprentissage)

31, rue Anatole Le Braz - B.P.561 - LOUDEAC Cedex
Tél. 02 96 28 02 27 - mfr.loudeac@mfr.asso.fr - <http://mfr-loudeac.asso.fr>



Sybiculture

Plantations Forestières

Dégagements

Nettoyages

Élagages

Traitements

Tailles de Formations

EIRL Marchand Cédric

4 rue du Ponthou - 29650 Botsorhel

06 78 22 18 48 - 02 98 61 36 79

c.marchand147@gmail.com



LA BOISSIÈRE
RESTAURANT

5 RUE SAINT-NICOLAS
22200 GUINGAMP

02 96 21 06 35

restaurantlaboissiere.jimdo.com

Les ateliers culinaires sont de retour
pour une nouvelle saison !

Découvrez le programme dans le catalogue 2019-2020



les ateliers
culinaires

Disponible à partir du 15 septembre

Pour recevoir le catalogue : 02.96.76.26.47

Pour le télécharger : www.cma22.bzh

[@citedugout22](https://www.facebook.com/citedugout22)



SAGA NUTRITION ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com



Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes
Nous contacter pour les conditions

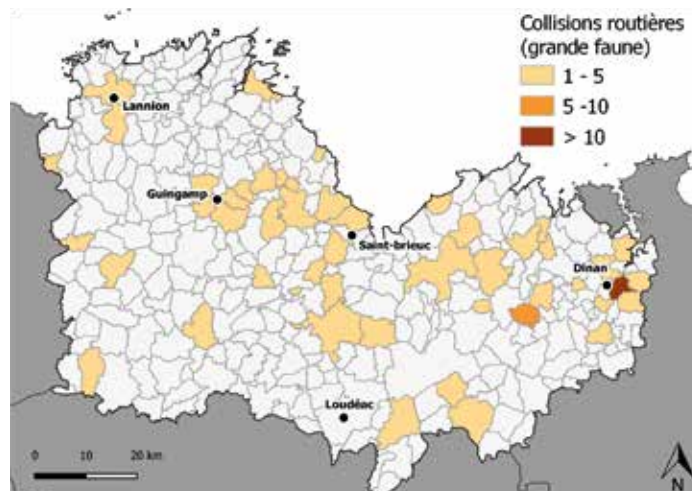


Excellente digestion et appétence avec nos croquettes



COLLISIONS ROUTIÈRES AVEC LE GRAND GIBIER

Cette carte illustre les données collectées via les fiches de mortalités extra-cynégétiques (collisions routières impliquant le grand gibier). **Près de 90 % des déclarations de collisions routières concernent le chevreuil.** L'évolution de la récolte de ces données permettra à moyen terme de promouvoir la mise en place d'aménagements tels que l'engrillagement et les passages à faune. Nous constatons que le renseignement de ce type de fiche ne constitue pas un réflexe de la part des chasseurs. Or, ces données sont prises en compte lors de l'étude des demandes de plan de chasse cervidés. Elles permettent également d'identifier les zones accidentogènes. En règle générale, les informations retournées proviennent des chasseurs eux-mêmes. **N'hésitez pas à informer votre entourage, chasseurs et non-chasseurs, de la nécessité de renseigner ce type de fiche.** Le modèle de fiche de mortalité extra-cynégétique est **disponible sur demande auprès du secrétariat.** Il est également possible de renseigner ce document depuis votre « Espace Adhérent ».



DU CÔTÉ DE LA RÉSERVE DE LAN BERN ET MAGOAR PEN VERN

3 QUESTIONS À PIERRE SERREAU



Le 1^{er} octobre, tu as pris tes fonctions en tant que technicien de gestion au sein de l'AMV*. Quel a été ton parcours ?

Depuis mon plus jeune âge je suis passionné par la nature et la chasse, c'est donc naturellement que je me suis orienté vers des formations en lycée agricole sur l'environnement et plus particulièrement la gestion d'espaces naturels. Je possède un BTS Gestion et Protection de la Nature. Ces dernières années, j'ai exercé en Cha-

rente-Maritime dans deux réserves naturelles nationales et une collectivité territoriale insulaire. J'assurais la gestion d'espaces naturels, la gestion d'espèces exotiques envahissantes ou encore les suivis naturalistes.

Les sites de Lan Bern et de Magoar Pen Vern ont la particularité d'être « un espace protégé par les chasseurs ». Quelles étaient tes motivations pour ce poste ?

Ce qui m'a encouragé à travailler sur ces sites c'est leur caractère naturel exceptionnel ; les landes et tourbières sont des milieux fragiles devenus malheureusement rares. Je m'intéresse particulièrement à leur étude, leur gestion et leur protection. De plus, le Centre-Bretagne est un territoire qui possède de nombreux atouts. Enfin c'est une fierté pour moi de travailler sur un espace natu-

rel dont la protection et la gestion résultent de l'initiative des chasseurs. Cet exemple concret prouve que le monde de la chasse et celui de la protection de l'environnement peuvent et doivent travailler ensemble pour être plus forts.

Quelles sont tes principales missions ?

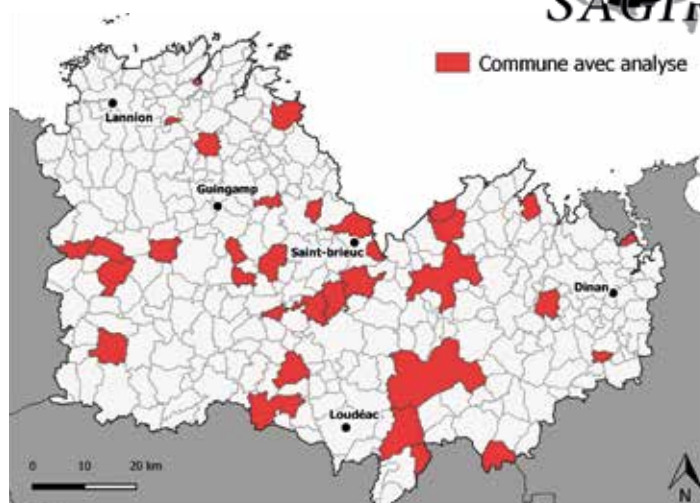
- La gestion de la réserve (fauche, broyage, entretien des sentiers, gestion du troupeau de poneys, entretien des infrastructures pastorales).
- La réalisation de suivis naturalistes sur et en dehors de la réserve naturelle (comptages, inventaires d'oiseaux, chauves-souris, amphibiens, reptiles, botanique...).
- La surveillance et l'application de la réglementation sur la réserve naturelle.

D'autre part, j'envisage de mettre en place un programme de baguage de la bécasse des bois sur les sites et aux alentours.

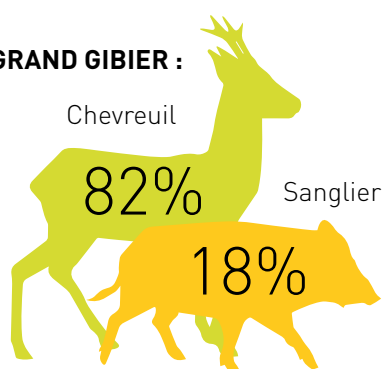
*Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel

BILAN SAGIR 2017/2018

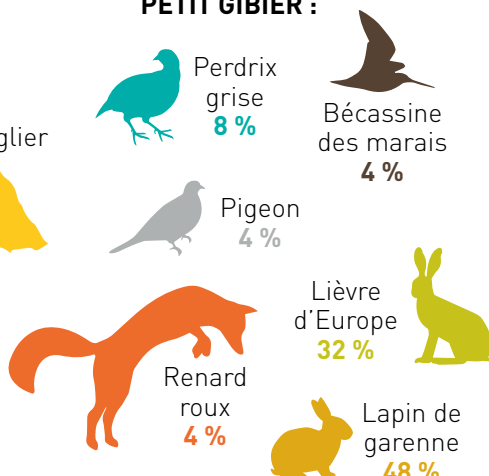
Au total, ce sont 36 animaux qui ont été transportés au laboratoire d'analyses vétérinaires de Ploufragan. Parmi le grand gibier, 9 chevreuils et 2 sangliers ont été collectés. Les chevreuils sont pour la plupart atteints de parasitisme. Les sangliers ont été analysés dans le cadre de la surveillance de la peste porcine africaine. Concernant le petit gibier, 25 individus ont été analysés. L'espèce la plus analysée est le lapin de garenne.



GRAND GIBIER :



PETIT GIBIER :



Résultats d'analyses :

Bécassine des marais	1 cas de tuberculose aviaire.
Chevreuil	6 cas de parasitisme dont 1 parasitisme externe (me-lophagus ovinus = poux du mouton), 1 cas de listériose et 2 cas où l'analyse n'a pas permis de déterminer la cause de la mort
Lapin de garenne	10 cas de RHDV2, 1 cas simultané RHDV2-VHD, 1 cas de VHD
Lièvre d'Europe	2 cas de pseudotuberculose, 2 cas de coccidiose, 1 cas de pasteurellose, 1 cas de bronchopneumonie, 1 cas de tularémie (zoonose) et 1 cas extra-cynégétique
Perdrix grise	1 cas de braconnage hors période et 1 cas où l'analyse n'a pas permis de déterminer la cause de la mort
Pigeon	1 cas extra-cynégétique
Renard roux	analyse impossible (stade de putréfaction)
Sanglier	1 cas de noyade en mer et 1 cas de collision routière

Ces résultats mettent en évidence le fait que les analyses sont axées principalement sur les gibiers de prédilection des chasseurs que sont le lapin de garenne, le lièvre d'Europe et le chevreuil.

Le grand gibier représente 31 % des analyses, contre 69 % pour le petit gibier.

NOUVEAU PROTOCOLE Analyse trichine et conservation des échantillons

Lorsque vous vendez du sanglier (cru ou cuisiné), vous êtes dans l'obligation de faire procéder à une analyse trichine (exemple : repas de chasse). S'il s'agit d'un don, vous devez impérativement avertir la personne du risque de trichinellose.

Suite à une nouvelle instruction technique de la DGAL, les échantillons de piliers de diaphragme ou hampe de sanglier pour effectuer des analyses trichine devront respecter certaines règles sous peine de vous voir refuser la prise en charge de vos prélèvements.

Voici les conditions à respecter :

- L'échantillon doit être composé du pilier du diaphragme entier (environ 100 g) sans graisse. Les morceaux trop petits ou trop gras ne sont pas analysables.
- L'échantillon doit être conservé au congélateur au maximum 30 jours avant l'analyse.
- L'échantillon doit être conservé dans un sac de type « sac congélation » bien fermé.
- Un échantillon = un sac + un talon de bracelet + une étiquette d'identification fournie par la FDC 22.

Ne pas utiliser d'essuie-tout ou d'aluminium pour différencier les échantillons.



AVEC COCAGNE, ALLEZ EXPLORER D'AUTRES TERRITOIRES !

En proposant le permis national à 205 euros, la FNC a clairement affirmé sa volonté d'encourager la mobilité des chasseurs. Qui n'a jamais eu envie de découvrir d'autres territoires aux biotopes un peu particuliers ? Des modes de chasse différents de ceux auxquels ils sont habitués ? Cette curiosité est désormais satisfaite grâce à un site internet mis au point par une entreprise privée en partenariat avec des fédérations de chasseurs. Rendez-vous sur www.cocagne.fr

Simplifier l'accès aux territoires

Diminuer le coût du permis national, c'est un point fondamental. Simplifier l'accès aux offres et aux territoires pour des chasseurs de plus en plus nomades, c'est un autre défi. Créée à l'initiative de la Fédération régionale des chasseurs d'Ile-de-France, la plateforme web « Cocagne » a pour ambition de mettre en relation l'offre de chasse et la demande des chasseurs. Notre Fédération soutient cet outil, offrant ainsi un service supplémentaire à ses adhérents.

Le site internet rassemble des offres de chasse dans toute la France. Chasser la bécasse en Bretagne, le brocard dans le sud-ouest, le pigeon ramier dans le Centre, le sanglier dans la Meuse, en Ardèche ou dans le Gard, le chamois dans les Alpes ou encore le cerf dans les Pyrénées sont au-

tant de possibilités accessibles via un simple clic sur www.cocagne.fr

Encourager la diversité des offres

Dans chaque Fédération des chasseurs partenaire, un référent Cocagne est désigné pour « sonder » les territoires et ainsi faire remonter les offres. Dans notre département, la gestion du dossier a été confiée à Guillaume Le Provost.

Qu'il s'agisse d'une participation à vos battues, de la vente d'un bracelet, de journées de chasse, d'actions pour la saison, ou encore d'une invitation gratuite (ex : chasse des corvidés), votre offre peut paraître sur le site Cocagne. Il vous suffit de contacter Guillaume qui se chargera lui-même de créer l'offre et de la mettre en ligne.

Les offres sont publiées au prix demandé par les territoires d'accueil (aucune marge n'est appliquée).



En contrepartie, l'accès à la plateforme Cocagne est payant via un abonnement annuel de 48 euros ou mensuel de 7,90 euros.

Il est également possible de s'inscrire gratuitement pour créer un compte (« profil »). Cet espace personnel vous permet de stocker vos documents de chasse (permis, assurance...) pour conserver ces informations à portée de mains. Vous pouvez aussi enregistrer vos prélèvements pour les partager avec vos amis.

Liste des dépositaires de cartes « botte » ACGE 22

	Armurerie Azalot	17 rue Carnot - 22100 Dinan - 02 96 39 20 37
	Bar Le Cruckin	5 rue de Beauport Kerity - 22500 Paimpol - 02 96 20 99 55
	Atelier du fusil	Zone du Grand Plessis - 22940 Plaintel - 02 96 32 59 18
	Armor Chasse Pêche	Rue du Pont à l'Anglais ZC du Chêne Vert - 22190 Plérin - 02 96 78 71 70
	Marc Durand	2 chemin de Toul-Gwen - 22560 Pleumeur-Bodou - 02 96 91 97 20
	Café des Sports	1 rue du Colonel Pléven - 22650 Ploubalay - 02 96 27 20 07

SACS VENAISON : BAISSE DES PRIX

Partagez, transportez et conservez la venaison en respectant les normes alimentaires. Pour ce faire, la Fédération vous encourage à vous munir de « sacs venaison » parfaitement adaptés à cet usage. Ces sacs, de dimension 40 x 65 cm, sont vendus à l'unité au tarif de 0,10 € (pas d'envoi par la poste).



VOUS POSSÉDEZ UNE ADRESSE E-MAIL ? INFORMEZ LA FÉDÉRATION !

La Fédération envisage de communiquer un certain nombre d'informations via un mailing à ses adhérents. Ayez le réflexe d'informer le secrétariat de votre adresse e-mail pour figurer dans la liste de diffusion.

Pour suivre l'actualité de la Fédération, connaître l'état des prélèvements sanglier et des dossiers

dégâts, être informé des prochaines formations...

Inscrivez-vous à notre newsletter. Rendez-vous sur notre site internet : www.chasserenbretagne.fr/fdc22 (en haut de la page d'accueil : « newsletter »).

Le saviez-vous ? L'adresse e-mail du secrétariat de la FDC22 est désormais : contact@fdc22.com

PARTICIPEZ AUX COMPTAGES DE BÉCASSE !



Crédit : Jean-Baptiste Drain

La FDC22 organise depuis plusieurs années des comptages de bécasse des bois dans les forêts de Beffou et Avaugour Bois-Meur, propriétés du Conseil départemental, ainsi que sur le site du Conservatoire du Littoral à Lann ar Waremm (Pleumeur-Bodou). Ces comptages sont réalisés sur une matinée, entre décembre et février. La Fédération permet aux chasseurs intéressés de participer à ces comptages, sous réserve de satisfaire aux conditions suivantes : valider en Côtes d'Armor et posséder deux chiens d'arrêt obéissants et habitués à chasser la bécasse (comptages réservés aux amateurs).

**Renseignements par téléphone (02.96.74.74.29)
ou par e-mail (contact@fdc22.com).**

Calendrier des formations : **PRENEZ DATE !**



Garde-chasse particulier : remise à niveau

(1 journée)

La Fédération des gardes-particuliers des Côtes d'Armor organise une « remise à niveau », le samedi 14 septembre : lecture de l'arrêté préfectoral, appréhension d'un contrôle et rédaction d'un procès-verbal. Ce rendez-vous s'adresse à tous les gardes-particuliers assermentés (adhérents ou non à la FDGP22).

De 9h à 17h30, au siège de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor.

Renseignements : 06.30.30.49.05

Permis de chasser

(2 journées)

- Formation en groupe les 23, 24, 26, 27 ou 28 septembre puis formation individuelle les 25, 26 ou 28 octobre (examen du 29 au 31 octobre)

- Formation en groupe les 18, 19, 21, 22 ou 24 octobre puis formation individuelle les 20, 22 ou 23 novembre (examen du 25 au 27 novembre)

Nb : le calendrier des sessions suivantes sera diffusé courant novembre.

Sécurité à la chasse

(1 journée)

- 3 septembre, 21 septembre, 1^{er} octobre, 3 octobre, 8 octobre ou 9 octobre

Garde-chasse particulier

(2 journées) - 6 et 7 septembre

Chasse à l'arc

(1 journée) - 24 octobre

Fonctionnement d'une association de chasse

(1 matinée) - 14 septembre

Hygiène de la venaison

(1 soirée) - 27 septembre

**Plus d'infos dans notre catalogue
des formations 2019
www.chasserenbretagne.fr/fdc22**

• J'ai un permis de chasser étranger. Est-ce que je peux pratiquer la chasse en France ?

On distingue deux cas de figure :

- Les étrangers non-résidents en France : L'exercice de la chasse en France par des non-résidents, français ou étrangers, détenteurs du permis de chasser, est subordonné à la validation du permis de chasser dans les conditions applicables au permis de chasser délivré en France. Article L.423-21 CE
- Les étrangers résidents en France : A partir du moment où vous êtes résident français, vous devez obtenir un permis de chasser français qui vous sera délivré à l'issue d'un examen national.

• A partir de quel âge peut-on chasser accompagné ?

La chasse accompagnée est autorisée à toute personne âgée de plus de 15 ans. Une distinction doit être opérée entre :

- le suivi de la formation pratique élémentaire : possibilité de suivre cette formation dès l'âge de 14 ans et demi (formation gratuite).
- la délivrance de « l'autorisation de chasser accompagné » : elle ne peut être délivrée qu'à partir de 15 ans (date anniversaire). Cette autorisation est valable un an (non renouvelable).

La formule « chasse accompagnée » concerne la chasse à tir mais aussi la chasse à l'arc, la vénerie ou encore la fauconnerie.

En ce qui concerne l'examen du permis de chasser, le candidat doit avoir 15 ans révolus le jour des épreuves. Il ne pourra valider son permis qu'à partir de l'âge de 16 ans.

• Où se renseigner concernant les différentes dates d'ouverture et de fermeture de la chasse ?

Pour connaître les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau, il faut se référer aux arrêtés ministériels du 30 juillet 2008 (dates d'ouverture) et du 19 janvier 2009 (dates de fermeture), sous réserve de modification en cours de saison.

Pour les autres espèces, les délais sont fixés chaque année par le préfet du département après consultation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

• Que peut-on faire pour lutter contre la présence de ragondins, notamment aux abords des plans d'eau ?

Le ragondin peut être détruit à tir toute l'année, sur autorisation écrite du propriétaire du terrain. Les tirs effectués en direction d'un plan d'eau doivent être réalisés avec des munitions de substitution au plomb (grenaille d'acier). Le recours au piégeage est également possible. Un piégeur agréé dépose une boîte à fauves à proximité des lieux de vie des ragondins. Il peut éventuellement déposer un appât à l'entrée de la boîte, le plus souvent des pommes ou du maïs, dont ils sont très friands. Si l'animal est capturé, le piégeur met à mort le ragondin pour ensuite l'emmener à l'équarrissage.

• Le décès de l'une ou l'autre des parties met-il fin au bail ?

En principe, non. S'il n'y a pas d'inconvénient pour le bailleur, dont les ayants-droit continueront à percevoir le loyer, il peut n'en être pas de même pour le preneur, dont les héritiers ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre

l'exercice de la chasse. Il importe donc de prévoir la possibilité d'une résiliation en cas de décès du preneur.

• Les colliers GPS sont-ils autorisés à la chasse ?

En application de l'article L.424-4 du Code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles les moyens d'assistance électronique suivants :

les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir (en aucun cas dans le but de poursuivre un animal) . La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité. Cette évolution de la réglementation conforte l'Afacc et ses partenaires (dont la FNC) dans leur position en faveur de cet usage.

• Dans le cadre de la chasse à la bécasse des bois, l'utilisation des moyens sonores pour les chiens qui marquent l'arrêt est-elle légale (clochette, beeper) ?

Oui. Toutefois, une association de chasse peut en interdire l'usage sur son territoire.

• Les talkies-walkies sont-ils autorisés à la chasse ?

En application de l'article 7 de l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986, l'emploi des moyens d'assistance électroniques sont autorisés pour la seule chasse collective (battue) au grand gibier (cerf, chevreuil, daim), et pour la destruction du sanglier lorsque cette espèce est classée nuisible.

L'usage du talkie-walkie est interdit pour la chasse du renard.

La sanction pour ce type d'emploi est fortement réprimée par une convention de 5^{ème} classe (1500 euros d'amende).



DECATHLON

**Votre magasin Décathlon Trégueux
vous invite à sa journée de la
Chasse !**

LE VENDREDI 06 SEPTEMBRE

(à partir de 18 heures)

Venez profiter de ***nombreuses promotions***
(cartouches, textiles) mais aussi de nos
nouveautés 2019 !

**BUFFET CAMPAGNARD OFFERT EN
SOIRÉE !**

SOLOGNAC

Décathlon Trégueux - 1 rue Claude Sautet - 22950 TREGUEUX

L'ARMURERIE DE L'OUEST

◆ **VENTE ARMES
ET MUNITIONS**
cat.B,C,D

◆ **ATELIER
DE RÉPARATIONS
ET D'ENTRETIENS**

◆ **MONTAGE
ET RÉGLAGE
OPTIQUES**

◆ **LE CONSEIL
ET L'ÉCOUTE**

Diplômé de l'école d'Armurerie de Liège

L'ARMURERIE DE L'OUEST
4 place de l'église - 22240 PLURIEN
06 45 35 20 76 - 02 96 52 16 64

**COUVERTURE
ZINGUERIE**

**Erwan
ROPERS**

**1 RUE KERALMY
22260 PONTRIEUX**

**TEL. 02 96 11 93 41
TEL. 02 96 52 31 76**

L'ATELIER du FUSIL

+ 500 armes de chasse et de sport, pêche
carabines, optique, cartouches, réglage en stand, atelier de réparation,
mise en conformité laser, nombreuses occasions

Pack 36 grs
100 cartouches
N° 4,5 - 5,5 - 6

PARTIR DE **34 €**

**NOCTURNE
BUFFET
LE 6 SEPTEMBRE
de 18 h à 22 h**

Cart. US 32 grs
n° 7,5

7,90 € les 25

70 € les 250

COFFRE-FORT



5 ARMES

236 €

~~319 €~~

7 ARMES
+ COFFRE

305 €

~~399 €~~

15 ARMES
+ COFFRE

499 €

~~629 €~~

-10%
sur l'ensemble
du magasin
du 2 au 7 septembre

** offre valable à l'exception des articles déjà en promotion*



LIGNE DE VÊTEMENTS



VERNEY CARRON - SEELAND
HART - HARKILA - PERCUSSION

TUNNEL AVEC SANGLIER COURANT



CARABINES MERKEL ET BROWNING À DISPOSITION DES TIREURS

Possibilité de
Paiement
en 3 ou 4 fois

LE GRAND PLESSIS - 22940 PLAINTTEL
TÉL. 02 96 32 59 18

atelierdufusil@wanadoo.fr

Magasin ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

